



ACCORD DE COACHING

Cet accord est entre(le/la cliente)
Adresse, téléphone

Et **Frédéric Becq** le Coach.

1. Le programme de coaching consistera enséances de ...heures, étalées sur ... mois.
2. Le coaching respectera la charte déontologique de EMCC, dont un exemplaire est fourni à la/au client(e) avant le début des séances.
3. La/le client(e) conservera en tous moments la responsabilité de son apprentissage et de son développement. Le rôle de la/du coach est de l'aider en ce sens.
4. Les résultats à long terme de ce type d'intervention dépendent de l'implication de la/le client(e) à faire ce qui est décidé durant les séances de coaching.
5. Puisque tout ce qui est dit pendant les séances de coaching est strictement confidentiel, il est essentiel que le/la client(e) et le/la coach soient ouverts et honnêtes l'un envers l'autre.
6. Le/la coach peut, parfois, confronter le/la client(e). Ce n'est que pour mieux aider le/la client(e) à progresser vers les buts exprimés.
7. La/le coach fera part au/à la client(e) de ses disponibilités, durant lesquelles des séances de coaching pourront être fixées. Le/la client(e) décidera alors de séances avec le/la coach. Le/la coach ne modifiera pas les séances, sauf absolue nécessité. Si la/le client(e) doit annuler un rendez-vous de coaching, il/elle devra en informer la/le coach au moins 2 jours à l'avance, sinon la séance sera considérée comme ayant eu lieu et due.

Signature du/de la Client(e).....Date

Signature de la/du Coach).....Date

Fait en 2 exemplaires

Entreprise&Performance - Ressources Humaines

SAS au capital de 37000 €

Agence de Reims : Le Crystalide - 8 rue Gabriel Voisin - 51100 Reims - Tel 06 11 64 61 45 - 03 26 36 90 00 -

becq@eprh.fr - Site : www.eprh.fr

RCS Caen B 435 087 069 - Siret 43508706900025 - APE 7022Z - TVA intra FR2243508706900025